

Communiqué

du 24 juin 2009

Assemblée générale de la Chambre de métiers des Bouches-du-Rhône Auto-entrepreneur : un régime qui ne passe pas

Réunis pour l'Assemblée générale de printemps, les élus de la CMA 13 ont voté une motion demandant à ce que l'artisanat soit exclu du régime de l'auto-entrepreneur. Depuis son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, les artisans ne décolèrent pas et redoutent, à court terme, une concurrence déloyale et, à long terme, une déstructuration des métiers.

Les constats

- Le régime de l'auto-entrepreneur ne garantit pas la création d'une véritable entreprise, c'est-à-dire d'une entreprise qui investit, embauche et transmet un savoir-faire notamment par l'apprentissage ;
- Il ne permet pas le contrôle de la qualification ;
- Il institue à l'encontre des entreprises artisanales une concurrence déloyale en termes fiscal et social et constitue un risque de déstabilisation des régimes sociaux ;
- Il institue un dispositif de contournement des réglementations en matière de droit du travail, d'exercice d'un métier et de protection du consommateur ;
- Il amorce une véritable déstructuration économique du secteur de l'artisanat.

L'interpellation des pouvoirs publics

Le secteur s'estime victime de méconnaissance et de déconsidération alors que de nombreux chefs d'entreprise bataillent dans un contexte économique difficile pour garantir leur survie et celle du million d'entreprises du secteur et des deux millions et demi d'emplois générés.

Malgré un devoir et des habitudes de réserve, les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône ont demandé à son Président, André Bendano, d'informer de la colère persistante des artisans les parlementaires des Bouches-du-Rhône et, au-delà, de mettre tout en œuvre pour obtenir l'exclusion des métiers de l'Artisanat du régime de l'auto-entrepreneur.

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org

